



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 24 Février 2020

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone: 06-32-82-99-16
Mail: lraf.oolluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone: 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

RAPPORTS 2019/2020

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir «mon espace FFF») pour toutes les compétitions. Celui-ci est en ligne dès transmission de la FMI.

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

- **Feuille de recette** : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.
- **Fiche de liaison** : doit être remise au Délégué dès son arrivée par le club recevant. Toute anomalie doit être signalée dans le rapport.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

DYSFONCTIONNEMENT FMI

En cas de dysfonctionnement de la FMI, il est rappelé aux délégués qu'il est de leur fonction de transmettre le rapport « **absence FMI** »

BUTEURS FMI (paramètres déjà effectifs sur la FMI) :

Suite à une décision du BELFA, les délégués doivent OBLIGATOIREMENT saisir le nom des buteurs sur les championnats suivants :

- NATIONAL
- NATIONAL 2
- NATIONAL 3
- D1 ARKEMA
- D2 FEMININE
- D1 FUTSAL
- D2 FUTSAL
- U17 NATIONAUX
- U19 NATIONAUX
- CHALLENGE NATIONAL FEMININ U19.

DEMANDE DE DELEGUES

Les Clubs souhaitant la désignation d'un délégué lors d'une rencontre régionale doivent transmettre leur demande au service compétitions **15 jours minimum** avant la date de la rencontre.

COUPE LAuRAFoot (32^{èmes} de Finale)

- Les délégués désignés doivent veiller à ce que la transmission de la FMI soit effectuée dès la fin de la rencontre.
- En cas de dépôt de réserve ou rencontre reportée : prévenir Pierre LONGERE avant le dimanche soir.

RAPPORTS DELEGUES

Suite au contrôle des rapports :

- **La présence d'un commissaire du club recevant** est obligatoire. Clubs concernés FC VILLEFRANCHE (REG. 2), SA THIERS (REG. 3), FC CALUIRE (FUTSAL REG. 1), F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (REG. 1).
- **FRI (NAT. 3)** : Absence de mention sur rapport concernant la FRI : MM. BOURBON et BAYLE.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance